

Projet de mandature 2011-2014

Les orientations prioritaires

- 1** Le Plan départemental
pour la famille réunionnaise
- 2** Le Plan départemental
pour l'insertion des Réunionnais
- 3** Construire
La Réunion de demain

Séance
publique
du mercredi
8 juin 2011

Le Conseil Général aux côtés des Réunionnais



LE CONSEIL GÉNÉRAL AUX CÔTÉS DES RÉUNIONNAIS

L'action sociale est une priorité pour le Conseil Général. Le bilan de ces trois dernières années est là pour témoigner de l'engagement de notre collectivité en faveur des Réunionnais.

Le Conseil Général intervient à chaque étape de la vie du Réunionnais, « du premier cri au dernier soupir ». Lors de la dernière mandature, l'action de la collectivité départementale s'est articulée autour de cinq grandes priorités :

- **le logement,**
- **l'enfance,**
- **les publics vulnérables,**
- **le développement durable,**
- **l'insertion.**

Le Conseil Général a mené une politique volontariste basée sur des actions innovantes et inédites sur le plan national (dispositif chèque Santé, Pass Transport,...). De même, malgré le gel des dotations de l'Etat, la collectivité a avec constance assumé ses responsabilités, ayant à cœur de ne pas pénaliser davantage les ménages déjà lourdement frappés par la crise du pouvoir d'achat.

En effet, c'est dans un contexte économique et social alarmant que ce nouveau mandat débute. Quelques chiffres : 49% de la population réunionnaise vit en-dessous du seuil de pauvreté, 45% des personnes âgées de 65 ans et plus vivent avec le minimum vieillesse. Le taux de chômage a progressé de 13% au niveau local. Ces chiffres sont malheureusement éloquents et reflètent la réalité quotidienne de beaucoup de Réunionnais, ce qui justifie la nécessité de construire une coopération avec l'ensemble des acteurs publics et privés, au nom de l'urgence sociale, dans un seul objectif : **faire avancer la Réunion.**



Le défi que doit relever le Conseil Général est de taille : il s'agit de redonner confiance à de nombreuses familles touchées par la crise, en poursuivant le travail commencé, en l'améliorant et en l'amplifiant.

Face à la situation de crise actuelle, nous devons mettre en place, dans le cadre de cette nouvelle mandature, un plan d'actions ambitieux, en réponse à une situation sociale fortement dégradée.

Le combat social contre le chômage et la précarité est l'affaire de tous. Et c'est à ce prix que nous retrouverons le cercle vertueux du développement économique et de la cohésion sociale.

C'est pourquoi, le Conseil Général engagera un véritable plan de bataille dans le but de redonner espoir à nos sociétés, de donner des perspectives crédibles à nos jeunes et de leur inspirer l'envie de réussir.

Nous devons répondre aux attentes des familles réunionnaises en les plaçant au cœur même de notre action. Nous devons mettre en cohérence l'ensemble des politiques départementales afin de bâtir un véritable « **plan de cohésion familiale** », destiné à améliorer les conditions de vie des Réunionnaises et des Réunionnais et à préserver leur identité.

Nassimah Dindar
Présidente du Conseil Général



Les 3 piliers de la mandature 2011-2014

Le projet qui vous est présenté prend en compte aussi bien l'urgence sociale que les défis à venir, dans le cadre des 3 grandes orientations suivantes :

1 PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA FAMILLE RÉUNIONNAISE
Renforcer l'action sociale du Conseil Général



2 PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION
Mobiliser les investissements de la Collectivité sur des secteurs viviers immédiats d'emplois



3 CONSTRUIRE LA RÉUNION DE DEMAIN
Porter des projets structurants pour le développement du territoire Réunionnais



1 PLAN DÉPARTEMENTAL POUR LA FAMILLE RÉUNIONNAISE

Renforcer l'action sociale du Conseil Général

Le Conseil Général, chef de file de l'action sociale, a décidé de mener une politique encore plus offensive sur l'accompagnement et la construction des parcours de vie de chaque public (enfants, collégiens et étudiants, adultes en difficultés, personnes âgées et handicapées) en terme d'accueil, d'hébergement, d'habitat, de réussite éducative, d'insertion professionnelle et de prévention. Ces publics devront pouvoir trouver, au sein de nos propositions, une solution concrète à leurs attentes et un levier de construction de leur projet de vie.

Pour ce faire, nous nous attacherons, durant ce mandat, à évaluer l'efficacité de nos politiques publiques, de façon à les améliorer lorsque ce sera nécessaire, et à en redéployer les crédits si elles doivent laisser place à des programmes plus adaptés.



A / Mieux accompagner la petite enfance et développer les modes de garde

Au delà des mesures déjà mises en place, de nouvelles actions phares seront proposées :

- Afin d'optimiser les aides accordées aux familles les plus modestes pour le paiement d'un mode d'accueil collectif du jeune enfant, le « **chèque Marmaille** » sera désormais directement remis aux familles, dès cette année. Sur la base d'un montant forfaitaire calculé en fonction du quotient

familial, une enveloppe financière majorée, de 6 millions d'euros dès 2012, sera mise en place.

- Dans l'objectif de permettre aux parents ayant des revenus modestes et non employeurs de faire garder leurs enfants dans des lieux d'accueil collectifs, des « **Maisons des Assistantes Maternelles** » (MAM) seront créées. Cette action innovante permettra aux assistantes familiales, dont les habitations ne sont pas adaptées, de travailler dans des sites d'accueil mutualisés et aménagés. Pour une plus grande efficacité et une plus grande proximité, le projet sera conduit en partenariat avec les mairies dans le cadre du Contrat de Coopération Communale (CCC).
- Afin de répondre aux attentes des familles qui travaillent, une mesure innovante sera expérimentée : la « **création de crèches et garderies privées collectives** » dans les zones d'activités économiques et dans les lieux accueillant du public. A cet effet, un partenariat avec les organisations professionnelles et consulaires (notamment dans le cadre d'une convention avec la CGPME et les chambres consulaires) sera initié pour lancer les premières opérations (par exemple dans les grands centres commerciaux et les hôpitaux).
- Afin de valoriser la fonction parentale, le soutien au réseau associatif et privé d'accompagnement des familles réunionnaises sera renforcé, notamment à travers les actions du Groupement d'Intérêts Publics des Services à la Personne (GIP SAP).

B / Protéger la famille en danger

- Dans le cadre de l'amélioration de la prise en charge des enfants accueillis en établissements, une meilleure couverture du territoire sera recherchée dans la répartition des foyers départementaux, notamment avec la réalisation de la réhabilitation du foyer de Terre Rouge dans le sud et les projets d'étude en vue de la construction de deux nouveaux foyers dans l'est et l'ouest.
- Enfin, une évolution de la veille du 115 permettra de mettre en place un dispositif d'accueil spécialisé dans l'écoute des enfants en danger et des femmes victimes de violences intrafamiliales ; le Conseil Général se recentre ainsi sur ses missions premières, la gestion des publics en situation d'exclusion relevant de la seule compétence de l'Etat.



C / Favoriser le parcours de tous les jeunes vers la réussite

La jeunesse constitue une des grandes priorités de cette nouvelle mandature. L'insertion sociale et professionnelle des jeunes Réunionnais est un enjeu majeur pour le Conseil Général, qui s'est fixé pour mission de les accompagner tout au long de leur parcours scolaire et universitaire, mais aussi et surtout de bâtir de véritables parcours d'insertion, adaptés aux besoins de la jeunesse réunionnaise.



I - Les collégiens

La politique départementale en faveur des collégiens vise 3 objectifs :

- la mise à disposition des jeunes d'un **environnement sécurisé et de qualité**, propice à la réussite scolaire
- l'amélioration de **l'accès des élèves aux nouvelles technologies** (développement du réseau numérique)
- un **accompagnement renforcé des parents** d'élèves

Pour cela, le Conseil Général mise en priorité sur l'optimisation et la mutualisation des moyens et dispositifs existants, grâce à la **création d'une Direction de l'Education**, garante d'une politique globale et cohérente dans ce domaine (programme de construction et de réhabilitation des collèges et questions liées à la vie éducative). Le but ainsi visé est de resserrer les liens entre Département et établissements et d'accentuer la lisibilité de nos interventions pour les partenaires et parents d'élèves.

Une « **carte loisirs** » sera remise aux collégiens afin de leur permettre d'accéder aux équipements culturels, permettant par là même la démocratisation de la culture ;

Un « **prix départemental du mérite** » sera mis en place à la fin du collège, afin de récompenser le parcours des élèves.



2 - Les 16 - 25 ans

- La bourse départementale sera optimisée pour favoriser l'émergence d'une filière d'excellence pour les étudiants Réunionnais ;
- Les aides à la mobilité estudiantine seront réorientées pour développer la mobilité vers l'international, compte tenu des nouveaux dispositifs en vigueur de continuité territoriale financés par l'Etat et la Région.
- Une **instance citoyenne de la jeunesse** pour tous les 16-25 ans, qu'ils soient étudiants, en emploi ou sans emploi, sera créée et aura pour mission de relayer les problèmes rencontrés par les jeunes, ainsi que leurs réflexions afin de permettre l'adaptation des politiques publiques aux attentes réelles.

3 - Les jeunes diplômés

Favoriser les conditions de l'emploi à La Réunion pour les jeunes de façon générale et les diplômés qui aspirent à travailler pour leur île est une grande priorité de la mandature. Après s'être investi dans des études supérieures à La Réunion ou à l'étranger, les chances de retour pour contribuer au développement du pays sont à optimiser.

Pour ce faire, le Conseil Général créera, au sein de ses services, **des postes spécifiques, sur une période déterminée et au-delà**

des besoins permanents, pour aider des jeunes diplômés à accéder à l'emploi dans la fonction publique. Durant une année, ces jeunes pourront être formés, avoir une première expérience professionnelle et se préparer aux concours de la fonction publique pour accéder à un emploi pérenne. Il s'agira également d'encourager la généralisation de cette mesure au sein d'autres administrations et structures ainsi que dans le secteur privé.

La **politique d'apprentissage** sera amplifiée au sein de la collectivité -sachant qu'actuellement, 160 jeunes sont déjà formés dans nos services chaque année- et surtout relayée auprès de nos partenaires et structures associatives (satellites de type SDIS, MDPH, GIP SAP..., établissements sociaux et médico-sociaux, associations importantes financées par le Conseil Général, etc...).

Le **réseau des étudiants boursiers du Conseil Général** sera créé afin que les nouveaux entrants sur le marché du travail puissent s'appuyer sur les anciens dans la recherche d'emploi ;

4 - Les jeunes les plus éloignés de l'emploi

Le projet « **Académie des Dalons** », opération phare de la mandature, s'adresse aux jeunes Réunionnais en perte de repères familiaux et

sociaux, en rupture scolaire et souvent sujets aux addictions et à la violence. Le jeune sera pris en charge et suivra toutes les étapes d'une reconstruction personnelle et civique pour finir par retrouver l'envie et les clés de la sortie de l'exclusion. Le lancement de la phase expérimentale du projet prévu dès 2011 se fera sur deux sites dans le sud et l'ouest et concernera 2x20 jeunes en phase de lancement trimestriel puis 160 jeunes dans l'année (l'objectif étant de prendre en charge 320 jeunes par an en vitesse de croisière).

• **Le recours au service civique et au volontariat sera développé.** Les jeunes Réunionnais pourront ainsi bénéficier d'une première expérience professionnelle et personnelle dans des missions d'intérêt général auprès des publics vulnérables, à La Réunion ou dans les pays de la zone (missions humanitaires et chantiers d'insertion).

• Un « **Pack jeune citoyen** » sera expérimenté pour permettre d'accompagner des jeunes sous convention, s'engageant à effectuer du bénévolat au sein d'une association.

• Un Contrat d'immersion en entreprise pendant un an sous contrat CUI sera initié pour permettre à nos jeunes diplômés (minimum BAC + 2) d'acquérir une expérience, y compris dans le cadre d'une mobilité professionnelle, au sein d'une entreprise ou d'une association et pour promouvoir l'excellence de la formation de nos jeunes.

- Le « **pass-jeunes** » sera optimisé et réorienté vers une allocation autour d'un projet individualisé pour le jeune.
- Un « **Contrat Premier Emploi** » sera expérimenté pour les jeunes en chantier d'insertion ou en service citoyen.

5 - La création d'un guide des aides destinées aux jeunes réunionnais

Un **guide** sera élaboré afin de recenser précisément l'ensemble des dispositifs mis en place à destination des jeunes et de favoriser ainsi l'accès à l'information.



OPÉRATION PHARE DE LA NOUVELLE MANDATURE

Zoom sur l'Académie des Dalons



Les mutations profondes et rapides qui ont transformé La Réunion depuis la départementalisation l'ont propulsée dans la société de consommation et ont affaibli les valeurs et les solidarités sur lesquelles était fondée la société réunionnaise traditionnelle.

Cet affaiblissement a brouillé les repères d'une partie de la jeunesse réunionnaise touchée par le chômage de masse et le désœuvrement ; et dont les comportements trop souvent addictifs et violents représentent une menace pour elle-même et pour la cohésion sociale.

Le projet de l'Académie des Dalons porté par le Conseil Général vise à lutter contre ce phénomène en offrant à ces jeunes l'opportunité de se réapproprier leur identité, d'exprimer leurs potentialités et de retrouver l'estime de soi indispensable à la construction d'un projet de vie.

Dans cette perspective, l'Académie proposera à chaque jeune volontaire, âgé de 18 à 25 ans, un parcours qui lui permettra

- de faire l'apprentissage de la vie en communauté, de la responsabilité et de la citoyenneté,
- de découvrir et d'exprimer ses potentialités dans le cadre d'activités culturelles et sportives, de projets humanitaires, de services rendus aux personnes vulnérables et de chantiers d'insertion,
- de définir un projet de vie et de s'orienter vers des actions de formation ou d'insertion professionnelle.

Cet accompagnement mobilisera notamment le cadre juridique du service civique et se déroulera sur douze mois répartis en 3 phases :

- 3 mois d'internat permettant de resocialiser le jeune et de diagnostiquer ses difficultés,
- 6 mois en externat tournés vers la découverte et l'expression des talents et des potentialités,
- 3 mois de soutien à l'orientation afin de préparer la sortie de l' « académie ».

Tout au long de cette année, ils seront suivis, dans le cadre d'un large partenariat proposant de multiples activités, par des intervenants professionnels mais aussi par un parrain de promotion, choisi pour l'exemplarité de son parcours, et par des tuteurs bénévoles, issus de la société civile. Ils faciliteront les démarches du jeune et sa réintégration dans la société.



D / Construire de véritables parcours d'insertion pour les chômeurs et les exclus

Dans un contexte marqué par la crise et un taux de chômage particulièrement élevé, le Conseil Général s'engage à construire, en partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, des parcours d'insertion professionnelle diversifiés et adaptés aux besoins de chacun.

Pour cela, il est nécessaire d'optimiser et de mutualiser l'ensemble des dispositifs existants, grâce notamment à la prochaine **intégration de l'ADI** au Département et à la mise en place, dans un souci de lisibilité et d'efficacité, d'un guichet unique ainsi que d'un outil informatique unique.

1 - Grâce à la mobilité

- Il conviendra de **susciter des perspectives d'insertion durable** par la mobilité professionnelle, via le CNARM qui accompagne chaque année un grand nombre de projets professionnels en métropole.
- Ouvrir ce dispositif de soutien aux projets **sur le territoire international** constitue une priorité de notre action.
- Favoriser la mobilité des jeunes dans le cadre d'un véritable parcours professionnel (à l'instar du parcours résidentiel en matière de logement) au sein duquel le recours à la mobilité par le biais de contrats en alternance de type contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation.



- L'emploi, au travers d'un contrat en alternance aboutissant à une qualification professionnelle et à un diplôme, produit des résultats connus et reconnus en matière d'insertion professionnelle durable. Encourager cela en trouvant les bonnes mesures incitatives tant pour une partie de notre jeunesse que pour les entreprises d'accueil métropolitaines sera un des axes de réflexion et d'actions confié au CNARM.

2 - Grâce à la création d'un parcours d'insertion professionnelle localement

Favoriser le recours à des supports innovants (contrats aidés pour les moins de 25 ans type CIVIS) pour **inciter au maillage entre insertion/formation/entreprise** : il s'agit là d'offrir une première expérience professionnelle à des jeunes au sein d'entreprises privées et autres structures, au titre d'un partenariat à engager avec les chambres consulaires.

Initier un **programme de revitalisation** agricole par l'activité économique, consistant en la mise en place de projets sur supports de contrats aidés pour appuyer les exploitants agricoles, les coopératives et, ainsi, promouvoir l'emploi dans l'agriculture, vivier d'emplois pour nos jeunes.

Prévenir la délinquance et accompagner vers l'emploi, avec la mise en place d'éducateurs spécialisés, sur support contrats aidés, dans les zones d'éducation prioritaires et en lien avec les communes.

3 - Grâce au renforcement de la politique globale d'insertion

La réussite des objectifs en matière d'insertion reste étroitement liée à la capacité de l'Etat à débloquer les quotas de contrats aidés pour La Réunion et le maintien d'un fort niveau de financement. Cet engagement de l'Etat doit répondre d'une part à la gravité de la situation réunionnaise et du taux de personnes au RSA et, d'autre part, être conforme à l'objectif affiché par l'Etat dont c'est la compétence et la responsabilité, d'apporter une contribution efficace pour traiter le chômage et en particulier celui des jeunes.

Le Conseil Général intervient déjà massivement dans le secteur de l'insertion (le budget consacré chaque année dépasse les 100 millions d'euros hors RMI – RSA), il s'agit de s'appuyer sur les actions menées en les amplifiant à travers les axes suivants :

- **Poursuite du financement du RSA** (ex RMI) et recherche des possibilités d'accompagnement vers la formation et l'emploi des publics bénéficiaires.
- **Financement des contrats aidés CUI non marchands.**
- **Aider les associations intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire** : mise en œuvre de projets d'insertion et mise en parcours de publics éloignés de l'emploi et financer des actions d'accueil et d'accompagnement des publics en difficulté.

- **Amplifier les objectifs d'insertion dans le contrat d'aides aux communes** en développant le volet chantiers d'insertion.

- **Développer la création d'entreprise vers les publics en difficulté** en particulier les plus de 30 ans : poursuite des dispositifs PREFACE ET ADEN et accompagnement des structures d'appui dédiées à la création d'emplois (REUSSIT, couveuse d'entreprises, boutique de gestion, réseaux points chance,...).

- **Mettre en place un dispositif de soutien aux entreprises d'insertion** intervenant dans le champ de l'économie sociale et solidaire. En articulation avec les aides de l'Etat et de la Région, optimiser ce dispositif pour le rendre attractif et créateur d'emplois à La Réunion, afin de concilier activité concurrentielle et solidarité envers les publics exclus de l'emploi.

E / Renforcer la cohésion familiale

1 - Améliorer les conditions de vie notamment des travailleurs modestes et des classes moyennes

Afin d'atténuer les difficultés quotidiennes des foyers dans la précarité et des travailleurs modestes, la situation induite par la crise nous impose également aujourd'hui d'élargir notre champ d'intervention vers de nouveaux publics, les classes dites moyennes, souvent défavorisées et généralement oubliées des politiques publiques.



Pour ce faire, il convient de D'OPTIMISER ET DE MIEUX ORIENTER l'ensemble des actions menées par notre collectivité afin d'améliorer le quotidien de cette tranche de la population. Le traitement de l'urgence sociale devra également être renforcé pour accompagner la grande précarité.

- Dans ce cadre, **une mesure d'aide au transport pour les travailleurs modestes** sera mise en place via une carte libre circulation pour favoriser la mobilité obligatoire du travailleur ainsi que pour soutenir son pouvoir d'achat. Cette mesure vise également à soutenir l'enjeu de la préservation d'un environnement durable.

- Mettre en place des **transports pour les sorties loisirs des familles** le week end, en partenariat avec les cars jaunes notamment et à travers l'opération « Village-Vie-Vacances ». Elle vise à ouvrir les lieux conviviaux (jardins familiaux sur les départements domaniales, les Espaces Naturels Sensibles,...) dans le cadre des sorties des familles, des clubs de 3ème âge, des personnes handicapées, des enfants placés,...

- Formaliser une **charte avec les producteurs locaux pour l'amélioration de la qualité de l'assiette** et la baisse des prix pour les foyers cibles.

2 - Créer les conditions d'un véritable parcours résidentiel

Favoriser l'accès au logement pour les plus défavorisés et combattre l'habitat insalubre en renforçant la politique d'amélioration de l'habitat.

Afin de favoriser l'accès au logement et à la propriété, et de baisser le poids du poste logement dans le budget des ménages, il convient de favoriser la mise en place d'un fonds de participation pour la garantie d'emprunt bancaire aux primo accédants.

Aider à la décohabitation sur un terrain familial, afin de favoriser l'accès à la propriété et d'optimiser le foncier familial.

3 - Permettre l'accès aux soins et à la prévention

En liaison avec les points info santé, il s'agit notamment grâce à un point d'entrée unique d'aider les personnes dépendantes à sortir de leurs addictions via le dispositif « **SOS Zamal** »

4 - Renforcer l'aide d'urgence aux familles

Dans le champ de l'humanitaire, prendre en compte l'urgence sociale (alimentaire,...) en articulant l'intervention du Conseil Général avec les Communes (à examiner un soutien financier via le CCC), les CCAS et les associations de proximité reconnues par les mairies.

Créer un réseau de boutiques agréées en prenant appui sur des producteurs locaux de fruits, légumes et viandes.



F / Dynamiser la culture et le sport et favoriser leur appropriation par tous

1 - La Culture

- Protéger et poursuivre la **réhabilitation de nos équipements culturels** : musées et théâtres
- Valoriser tous les éléments constitutifs de notre **identité culturelle**
- Renforcer le dispositif de **soutien aux créateurs et aux acteurs culturels** (associations et partenaires)
- Veiller à la bonne **mise en accessibilité de nos sites culturels** dans les délais imposés par la loi
- Dynamiser le secteur culturel et favoriser son **appropriation par la population**
- Organiser une **meilleure lisibilité de l'action départementale** auprès de la population

2 - Le Sport

- **Soutenir les clubs affiliés** pour les projets sportifs de **proximité en faveur des jeunes**, tout en créant du lien et de la cohésion sociale
- Soutenir les **pôles labellisés de haut niveau** en aidant les 8 disciplines à fortes potentialités
- Optimiser le dispositif d'**aides individuelles aux sportifs réunionnais** de haut niveau, afin de valoriser l'image de notre île à travers leur réussite
- Optimiser les financements au sein **des ligues et des comités**
- Poursuivre l'effort entrepris en 2010 dans le but de favoriser **l'accès au sport à de jeunes adolescents placés en familles d'accueil**

G - Prévenir la dépendance et améliorer la prise en charge des personnes âgées et handicapées

1 - Les Personnes âgées

- Rendre plus accessibles les aides existantes en faveur de ce public, grâce à un **guichet unique** d'information
- **Lutter contre la solitude** des personnes âgées
- **Améliorer qualitativement le dispositif Chèque Santé à travers notamment le partenariat avec les mutuelles ainsi que le dispositif carte Armelle** (gratuité des transports pour les plus de 60 ans)
- Privilégier une **fin de vie décente** pour nos aînés
- Favoriser le **maintien à domicile** prioritairement
- Développer les agréments des accueillants familiaux de manière à favoriser un **rééquilibrage des territoires** en terme de couverture
- Développer la **création de structures à taille humaine** de type MARPA, dans les écarts et en milieu rural ou secteurs mal desservis
- Privilégier la **construction en direct** des établissements sociaux et médico sociaux à compétence départementale, en étudiant la possibilité de le faire par le biais d'une SPL
- Favoriser la **création d'une MAIA** à l'échelle du territoire
- Développer les **plates-formes de répit-repos** pour les familles d'accueil et les aidants des personnes âgées



2 - Les Personnes porteuses de handicap

- Se doter d'un **parc de véhicules aménagés et adaptés aux fauteuils roulants** pour accéder aux attentes des personnes handicapées en matière de transport à la demande (selon des modalités de gestion à organiser avec nos partenaires afférents)
- Améliorer la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes, après 60 ans et organiser le **soutien des familles**
- Organiser **l'accompagnement des enfants** dont les deux parents sont handicapés
- Développer les **plates-formes de répit-repos** pour les familles d'accueil et les aidants des personnes handicapées
- Favoriser **l'accès à la culture** dans le cadre de la démarche d'accessibilité des bâtiments culturels départementaux (cf. label handicap tourisme)

- Développer une **filière du logement adapté**, en professionnalisant les acteurs
- Mutualiser les moyens et locaux de la MDPH en y installant le GIP-SAP
- Mettre en place la **journée départementale des personnes porteuses de handicap**





2 PLAN DÉPARTEMENTAL POUR L'INSERTION

Mobiliser les investissements du Conseil Général sur des secteurs viviers immédiats d'emplois

Face à la situation exceptionnelle de l'emploi et de l'économie à La Réunion, il est essentiel que chaque acteur public apporte une réponse dans le cadre de ses domaines de compétence, pour influencer positivement sur la situation.

Le Conseil Général peut véritablement revêtir une ambition économique appuyée sur ses missions de base, qu'elles soient sociales ou environnementales, au service de l'insertion et de l'emploi, réduisant ainsi les inégalités et redonnant confiance aux investisseurs et aux employeurs. Il conviendra en particulier d'assurer des débouchés pour le tissu économique local des TPE/PME à travers :

- une politique de travaux d'investissements ambitieuse, fiable et lisible
- l'incitation à l'adaptation des réglementations et des filières au contexte local
- le soutien des investissements des communes, des EPCI et des secteurs économiques à fort potentiel
- la valorisation par l'activité économique de nos ressources naturelles et foncières.

Il s'agira également de faire progresser l'emploi :

- en contractualisant des objectifs d'insertion et d'emplois pérennes
- en maillant l'économie, la formation et l'insertion.

Il importera enfin d'associer l'ensemble des partenaires à la construction de ce projet local de développement :

- en construisant un projet commun de développement local
- en prenant toute notre place dans le pilotage de l'activité économique.

Ce chantier s'articulera autour de cinq grands axes :

A / Intervenir sur nos propres leviers dans le domaine du logement tout en réclamant les mesures attendues pour une relance globale et cohérente de ce secteur vitale de l'économie réunionnaise



En période de croissance 2 emplois sur 3 étaient générés par la construction de logements. Les effets combinés de la modification de la défiscalisation, la difficulté pour les bailleurs sociaux de débloquer la LBU et la défiscalisation ont mis un coup d'arrêt à la contribution de ce secteur.

Cette situation est en contradiction avec les besoins en logement qui sont croissants et que l'offre ne permet pas de satisfaire en l'état actuel.

Un effort conséquent est attendu des pouvoirs publics dans ce domaine. Face à la situation exceptionnelle et à la capacité de ce secteur à relancer l'emploi, une action conjointe avec l'Etat, la Région et les communes ou leurs regroupements est à lancer. L'idée d'un office du logement mérite d'être explorée. Mais le règlement concret de ce dossier passe par le règlement de l'obstacle du foncier (travail à mener avec la Région et les communes), la mise à niveau des dotations avec les besoins et fluidification des circuits de financement (LBU) et de défiscalisation par l'Etat.

Il est attendu la mise en place d'une politique cohérente du logement social, notamment de l'opérateur SIDR dans lequel la Collectivité est actionnaire.



B / Développer et structurer le secteur des services à la personne



La relance du secteur du logement contribuera ainsi à la création d'emplois immédiats. Par ses interventions, le Conseil Général interviendra sur les leviers suivants :

- **Poursuivre le programme d'amélioration de l'habitat** : aide jusqu'à 20.000 € pour les familles dont les revenus ne permettent pas de maintenir un habitat dans de bonnes conditions de vie : l'enveloppe de 25 millions d'€ investis chaque année, bénéficiant directement aux PME TPE de La Réunion, sera maintenue en 2011 : Contribution à l'activité économique des artisans du BTP
- **Formaliser une convention d'objectifs avec les opérateurs pour réduire les délais** d'exécution et améliorer la qualité du service rendu
- **Négocier la bonification des prêts pour opérateurs sociaux** pour la construction de nouveaux programmes de logements
- **Libérer le foncier pour la construction de programmes** de logements sociaux et soutien à l'EPFR pour l'identification et la maîtrise du foncier
- **Organiser, dans un souci d'efficacité, la mise en place d'une Société Publique Locale (SPL)** : point d'entrée et de coordination pour améliorer les circuits de décision et réduire les délais de traitement des dossiers. Il s'agit là d'une démarche à engager avec les acteurs concernés pour une nouvelle organisation plus optimale.

L'évolution de la société réunionnaise génère des besoins nouveaux. Un nouveau secteur est à développer, celui des services à la personne. Les potentialités d'emplois sont importantes. L'effet du vieillissement de la population, de la décohabitation et de l'évolution des modes de vie des familles réunionnaises, notamment pour les foyers où le père et la mère travaillent, ouvrent des perspectives d'emplois pour la garde à domicile des enfants, l'aide à domicile pour les personnes âgées et dépendantes, ainsi que l'aide pour les tâches ménagères.

Cette nécessaire prise en charge est donc une opportunité à saisir en termes de création d'emplois. S'agissant d'un enjeu de société fondamental, le Conseil Général a d'ores et déjà souhaité se doter d'un outil structurant sur ce secteur, le GIP-SAP, dont l'objectif sera de favoriser la création de 3 000 emplois d'ici à 5 ans.

Mettre en œuvre le Projet Répit-repos

Projet expérimental mené sur une durée de six mois à un an, la proposition est d'offrir une journée (8h/ mois) de repos aux aidants naturels de personnes dépendantes pour leur permettre de se ressourcer. Ces heures pouvant être cumulées en une journée ou deux. Les modalités précises de mise en œuvre du dispositif sont actuellement en cours de finalisation pour un démarrage de l'action dès cette année.

Construire une plate-forme de services

Une plate-forme de services en mutualisation sera chargée de l'élaboration, de la mise en place, du suivi et de l'assistance technique et matérielle aux projets en lien avec les services à domicile. Cet outil permettra de structurer les organismes de services à

la personne en leur permettant de faire une économie d'investissement substantielle.

Renforcer la politique d'accueil du Département, grâce à la consolidation des structures d'aide à domicile existantes

Afin de stabiliser le marché de l'aide à domicile et de se servir de l'existant pour bâtir et développer, il convient nécessairement de s'assurer de la pérennité financière desdites structures, ainsi que de la qualité du service rendu. Il en va du bien-être des personnes âgées et des enfants accueillis.

Structurer et valoriser les métiers des Services à la Personne

Il convient d'organiser le « marché des services à la personne » en un secteur d'activité professionnelle capable d'offrir des services diversifiés et de qualité, et apte à structurer des filières de métiers. Pour ce faire, il faut :

- valoriser, dans ce cadre, l'attractivité en particulier des métiers des accueillants familiaux, assistants familiaux et assistants maternels,
- professionnaliser et reconnaître le statut d'aidant naturel

Former et professionnaliser les intervenants en associant la Région : cet engagement sociétal passe aussi par la promotion des compétences locales

C / Développer la capacité de production et la compétitivité de notre agriculture

L'augmentation des besoins sous l'effet de la croissance démographique et les parts de marché restant à conquérir représentent des marges de manœuvre

importantes dans ce secteur. Il convient donc de :

Développer la production et sa commercialisation dans une logique d'import substitution

La valorisation des produits pays est une priorité car notre agriculture a la possibilité d'offrir aux consommateurs réunionnais des produits de qualité. Des efforts sont donc engagés avec l'aide du Conseil général pour améliorer la qualité et les conditions de production pour permettre aux producteurs d'être compétitifs face à l'importation.

L'autosuffisance alimentaire ne doit pas rester un slogan, sa mise en œuvre ouvrant des perspectives concrètes en terme d'emplois.

Favoriser la structuration des filières agro-alimentaires et l'innovation :

- en développant la place des produits « péi » dans la restauration collective,
- en soutenant les groupements coopératifs,
- en développant les filières locales et organisées,
- en favorisant la diversification des cultures,
- en soutenant le pôle de compétitivité QUALITROPIC (qui regroupe l'Etat, les collectivités Région et Département, l'Université et le monde de la recherche, ainsi que les acteurs professionnels concernés) à travers des projets innovants à forte valeur ajoutée.





D / Développer une politique publique sur le secteur de l'environnement

Il est très important, dans le cadre de ces trois prochaines années, que nous sachions articuler au mieux les trois axes prioritaires de notre mandat (famille, insertion pour l'emploi et aménagement de l'environnement) afin de « donner vie » au « plan de cohésion familiale » souhaité. Le patrimoine naturel de La Réunion est une richesse qui peut être effectivement à la fois exploitée en terme d'emplois et préservée pour un meilleur cadre de vie offert aux réunionnais.

Les problématiques de l'assainissement, du traitement des déchets, de la valorisation des ENS, sont également porteuses. Il convient donc :

- D'étudier la création d'un **service public de l'environnement**, qui devra, le cas échéant, s'articuler autour des moyens consacrés à la valorisation des sites et à l'insertion
- De mettre en place une véritable **politique d'embellissement** des sites départementaux (RD, sites naturels et bâtis,...)
- De **développer des lieux de quiétude pour les familles** réunionnaises, sur le foncier départemental situé au sein des agglomérations, dans un double objectif de développement durable et de création d'emplois.

E / Maintenir le niveau de la commande publique et départementale et la rendre accessible aux TPE/PME

La collectivité départementale poursuivra sans relâche l'effort entrepris sur l'investissement, en maintenant

son niveau à **180 millions d'euros chaque année**, pour la réalisation de projets structurants, impactant directement l'emploi par l'activité générée auprès des entreprises locales.

Dans le cadre de la sécurisation des routes départementales, un plan d'élimination des radiers sera mis en place, avec une enveloppe de **40 millions d'euros** affectée aux travaux à réaliser à moyen terme sur 34 points de franchissement de ravines ;

Un plan de **réhabilitation et d'entretien du patrimoine départemental sera entrepris, impliquant l'organisation de l'achat public afin de l'adapter au tissu local** du BTP et notamment, les TPE/PME.

Un plan de **mise en conformité accessibilité handicap** sera mis en place sur l'ensemble des bâtiments départementaux, conformément aux obligations légales. Une enveloppe de 40 millions d'euros sera consacrée à cette opération.

Enfin, il conviendra de poursuivre le programme de **construction et de réhabilitation des collèges**, avec des projets nouveaux à préciser pour les trois prochaines années.



3 CONSTRUIRE LA RÉUNION DE DEMAIN

Porter des projets structurants pour le développement du territoire réunionnais

A côté du traitement de l'urgence sociale, la collectivité départementale se doit de répondre également à une perspective de long terme, en garantissant toutes les conditions d'un développement harmonieux du territoire. Cet objectif vise non seulement à offrir aux réunionnais un cadre de vie agréable, mais également à valoriser notre capital et à adapter notre politique d'aménagement pour pallier les inégalités économiques et sociales.

Cette action passera ainsi par la préservation et l'entretien de notre environnement, par la maîtrise de notre consommation énergétique et le développement d'énergies renouvelables, par notre protection contre les aléas climatiques, par le soutien actif des projets de territoires, et par une vision d'aménagement équilibrée et différente, en fonction des besoins spécifiques des territoires.

A / Optimiser notre politique de déplacement favorisant le transport collectif

Dans le cadre de la construction de l'intermodalité, il conviendra de mettre en place une instance de gouvernance reflétant la réalité des compétences exercées par les AOT et destinée à servir un projet global et collectif de transports en commun : Le Syndicat Mixte des Transports type SRU.

Dans le même esprit et afin de permettre à l'utilisateur d'utiliser un même titre de transport lorsqu'il utilise plusieurs réseaux pour son voyage, une solution impliquant un titre de transport unique sera recherchée.

Enfin, outre le plan de suppression des radiers évoqué ci-dessus, la collectivité poursuivra son plan d'amélioration et de prolongement des RD, impliquant notamment :

- Une étude du projet de prolongation de la route des Tamarins dans la perspective d'une route circulaire de moyenne altitude, dans le cadre d'un partenariat avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des autorités compétentes
- La réalisation d'une liaison entre la RD9 Montée-Panon (Trois-Bassins) avec la route des Tamarins
- Une étude pour la réalisation d'un pont au-dessus du bras de Cilaos assurant la liaison entre la Rivière Saint-Louis et l'Entre-Deux
- La poursuite de la modernisation des routes départementales

B / Préserver et valoriser les espaces ruraux ainsi que l'activité agricole



- Préserver les terres agricoles : favoriser l'aménagement du foncier et lutter contre le mitage des terres agricoles, faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs, préserver les exploitations des agriculteurs partant à la retraite, reconquérir 7 500 ha de friche agricole.
- Favoriser la structuration des filières agro-alimentaires et l'innovation : soutenir les groupements coopératifs et développer les filières locales et organisées, et favoriser la diversification des cultures.
- Soutenir les investissements productifs des agriculteurs.
- Soutenir la filière canne.
- Prendre en compte les négociations décisives avec l'Etat et l'Europe, relatives au futur règlement sucrier et au POSEI.



C / Améliorer et valoriser le cadre de vie des réunionnais : un environnement propre et protégé

Un Plan des déchets partagé sera engagé et pris en compte par les EPCI en charge de sa mise en œuvre : la gestion des déchets constitue une priorité au vu des objectifs stratégiques assignés en terme de développement durable. Il s'agit aussi d'un secteur générateur d'activités et source d'énergie tant au plan de la valorisation que du traitement.

La procédure d'adoption du PDEDMA révisé suivra son cours. Il conviendra par la suite d'en assurer la mise en œuvre.

Maîtriser notre consommation énergétique et développer les énergies renouvelables :

- Généraliser la qualité environnementale dans nos actes de construire et nos équipements de transport
- Promouvoir les ENR, notamment sur nos infrastructures et nos sites.

Préserver et valoriser notre patrimoine ainsi que nos ressources naturelles :

- Protéger, conserver et restaurer nos forêts, nos espaces naturels, nos paysages notamment agricoles et notre biodiversité.
- Permettre une appropriation citoyenne du patrimoine naturel à travers par exemple des visites pédagogiques pour les collégiens.

D / Développer une politique solidaire de l'eau

La problématique de l'eau est un sujet de préoccupation immédiate mais aussi un enjeu d'avenir majeur pour La Réunion. C'est pourquoi, le Conseil Général assumera ses responsabilités sur ce domaine stratégique pour assurer à long terme l'adéquation des ressources en eau aux différents besoins des micros régions.

Programme de travaux d'infrastructures de l'eau notamment agricole, et achèvement du chantier du basculement de l'eau

Soutien à la mise en place dans les communes et en faveur des exploitants agricoles d'un programme de retenues collinaires

Satisfaire les usages et les besoins en eau du développement local notamment agricole : concrétiser un réseau structurant départemental (ILO, Périmètres du Sud, Régions Est et Nord, Interconnexion). Chantier d'interconnexion des réseaux ouest sud : 25 millions d'euros

L'assainissement est également un sujet essentiel à traiter en lien, avec les communes et communautés d'agglomérations. Des techniques innovantes doivent être encouragées : A ce titre, une expérimentation du lagunage sera menée, dans un premier temps dans des petites communes des hauts de l'île.

Dans le cadre du CCC enfin, un axe pourrait être développé pour engager des projets expérimentaux et mettre en place des filières innovantes de traitement des eaux usées et des boues, respectueuses de l'environnement, voire productrices d'énergie, telles que :

- Les traitements naturels : expérimentation de lagunage de filtres, plantation de roseaux,...
- La REUSE : la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation des terres agricoles, l'arrosage d'espaces verts, des golfs, ...

E / Soutenir les projets de territoires et contribuer à un rééquilibrage territorial

Dans un souci d'harmonisation entre les compétences des différentes collectivités territoriales, la collectivité souhaite consolider le dispositif de soutien aux communes, tout en recentrant son intervention sur les champs de compétences du Conseil Général :



Lancement d'un nouveau programme « Contrat d'Aides aux Communes » sur la période 2011-2014, fondé sur des critères rénovés

Par ailleurs, le Département devra participer activement aux prochaines négociations du Contrat de Projet Etat-Région-Département et des Programmes Opérationnels Européens, qui couvriront la prochaine période de programmation pluriannuelle 2014-2020 ; dans ce cadre, le Département favorisera la meilleure association des communes à la préparation de ces négociations.

De même, le Conseil Général apportera une attention particulière à la prochaine négociation du règlement sucrier.

Dans l'immédiat, il conviendra :

- d'assurer le suivi rigoureux de l'exécution des programmations en cours
- de défendre avec la fermeté nécessaire les intérêts du Département vis-à-vis de l'Etat en réclamant une juste compensation des moyens correspondant aux compétences transférées

F / Ouvrir La Réunion sur l'extérieur

Le développement de La Réunion doit également s'inscrire dans le cadre de son environnement régional, afin de répondre aux enjeux du co-développement et d'ouvrir de nouveaux horizons à l'économie réunionnaise.

Le Conseil Général devra apporter sa contribution à l'insertion de La Réunion dans son environnement, qui doit s'établir à 2 niveaux :

- d'une part, en valorisant les liens historiques existant notamment avec les îles voisines de la COI et les pays sources de notre peuplement, dans le cadre du co-développement régional et de projets de coopération

- d'autre part, en prenant en compte le nouveau contexte géo-économique et en tirant le meilleur parti de la position exceptionnelle de La Réunion, région ultra-périphérique de l'Europe, située sur l'axe d'échanges émergeant entre l'Afrique et l'Asie.

Conclusion

Telles sont résumées les orientations prioritaires de la mandature fondées sur la promotion de la famille réunionnaise et sur l'impulsion d'un véritable développement porteur de création d'insertion et d'emploi et visant une construction durable de La Réunion de demain.

Des rapports seront présentés au fil des prochaines semaines et des prochains mois pour décliner ces orientations en plan d'actions concrètes, afin que nos services puissent les mettre en œuvre dans les meilleurs délais compte tenu des attentes de la population, lesquelles doivent être prises en compte avec efficacité, efficience **et dans des coûts maîtrisés.**

Il convient ici de souligner **l'investissement, la qualité et le professionnalisme des agents de la collectivité** qui seront donc chargés de mettre en œuvre les orientations de la mandature définies par notre Assemblée.

Il conviendra de les accompagner autant que nécessaire à travers l'adaptation qualitative **du plan de formation** du personnel.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

Nassimah Zindar

Famille, Insertion, Construire La Réunion de demain



SOLIDARITÉ
EMPLOI
JEUNESSE
COHÉSION
ACTION SOCIALE